



## Editorial

### L'instant d'un bonheur glacé



Le manque de défouloirs, la rupture du pouvoir de résilience et la perte de sens se donnent rendez-vous pour mettre à rude épreuve l'équilibre psychique de nos enfants.

Revoir des étincelles dans leurs yeux, les entendre rire aux éclats, combien de parents ne rêvent-ils pas de cela? Bien malgré eux, les jeunes enfants souffrent de ne plus voir d'expressions sur les visages qu'ils croisent, que ce soit celui de leur enseignante, de leur prof de sport, de leurs grands-parents.

Et soudain, une lueur apparaît. On vient d'annoncer sur le groupe WhatsApp, qui lie les parents d'élèves à la maîtresse, que la patinoire naturelle de Savagnier semble praticable. Une expédition y est prévue mardi avec toute la classe. L'appel aux accompagnants est lancé.

Les enfants changent de mine, leurs visages s'éclaircissent. Ils se rappellent, malgré les dures chutes vécues la dernière fois, le plaisir de la glisse, du léchage de la glace. Ils se souviennent de ce simple local dans lequel on chausse les patins dans le brouhaha le plus total. Ils se remémorent le goût du bon thé chaud que Liliane leur servait.

Quelques jours plus tôt, une poignée de membres des Amis de la patinoire se mobilise. On vient d'annoncer cinq jours à -10 degrés. Sous l'impulsion de Laurent, l'équipe giclera dans la nuit de vendredi à samedi. Puis d'autres se relaieront, jusqu'à obtenir un miroir de glace. Etre vecteur du bonheur de ces enfants est le principal facteur de motivation des sociétaires.

Voilà à quoi peut se vouer le tissu associatif vaudruzien: à créer du bonheur, aussi éphémère soit-il.

Nicole est émue par cette mobilisation. Du haut de son grand âge, elle me dit: «Quel dommage que la rédaction ne soit pas mon fort. J'aimerais féliciter les personnes qui durant des heures entières giclent la patinoire pour que quelques classes puissent venir y passer un instant d'extase, de liberté!». Le message est passé.

Bravo et merci à toutes celles et à tous ceux qui donnent de leur temps pour construire les souvenirs de nos enfants, pour bâtir l'ADN qui fait de notre écorégion un territoire vivant.

Yvan Ryser, conseiller communal

## Conseil général

Lors de sa séance du 22 février 2021, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

- demande d'un crédit d'engagement de CHF 465'000 relative à la rénovation de l'aula du collège de La Fontenelle à Cernier: acceptée à l'unanimité;
- demande d'un crédit-cadre sur trois ans de CHF 940'000 pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus: acceptée à l'unanimité;
- postulat PO21.001 «Des arrêts de bus adaptés à la géographie d'aujourd'hui»: adopté par 34 voix contre 5;
- réponse au postulat PO19.001 «Agir contre le littering au niveau communal»: classement accepté à l'unanimité;
- motion M21.001 «Remplacement des membres dans les commissions»: prise en considération à l'unanimité, avec amendement;
- motion M21.002 «Desserte du Pâquier en transports publics»: prise en considération par 20 voix contre 19.

Par ailleurs, le 10 février dernier, le Conseil communal a proclamé élue conseillère générale suppléante Brigitte Faivre (Le Centre), en remplacement de Gaëlle Christen, démissionnaire.

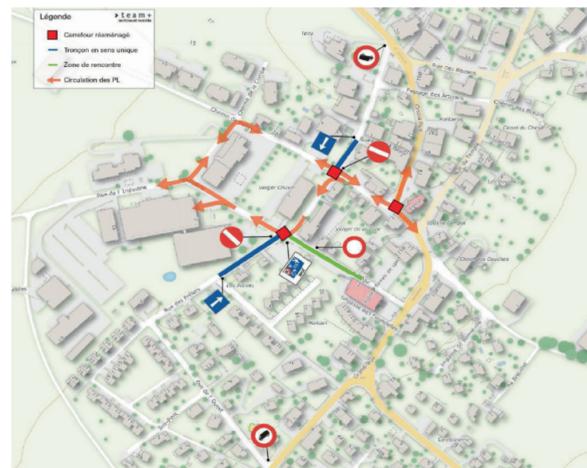
## Modification du trafic

En vue d'optimiser les flux de trafic à destination et en provenance de la zone industrielle de Fontaines et également pour permettre d'améliorer la sécurité des usagers, la Commune procédera à l'installation d'aménagements provisoires durant la dernière quinzaine du mois de mars 2021.

Ces aménagements consistent en des marquages au sol et des modifications de la signalisation actuellement en place.

La phase test des nouvelles mesures se déroulera entre avril et décembre 2021. Les analyses, effectuées par un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le domaine du trafic, serviront à consolider le projet en vue de remettre au Conseil général une demande de crédit permettant de réaliser les aménagements définitifs.

Pour tous compléments d'informations: [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch) ou 032 886 56 35.



Concept général de réorganisation du trafic à destination et en provenance de la zone industrielle de Fontaines (Team+, octobre 2018).

## Bibliothèques

Les bibliothèques communales et la ludothèque restent ouvertes au prêt, dans le respect des règles sanitaires du moment et vous accueillent toute l'année, sauf durant les vacances scolaires, aux horaires suivants:

- site des Geneveys-sur-Coffrane, rue de la Rinche 10, collège du Lynx: le jeudi de 15h15 à 17h00 pour la section jeunesse et de 19h00 à 20h00 pour la section adulte;
- site de Fontainemelon, rue de Bellevue 3, pavillon scolaire de l'école enfantine: le lundi et le jeudi de 15h00 à 17h30, le mercredi de 14h00 à 17h30 pour la section jeunesse, le lundi de 18h00 à 20h00 et le jeudi de 13h30 à 15h30 pour la section adultes;
- ludothèque «La Colombine»: le lundi et le jeudi de 15h00 à 17h30, le samedi de 09h30 à 11h30.

Par ailleurs, les salles de lecture ont rouvert depuis le 2 mars 2021.

Enfin, dans le cadre du «Samedi des bibliothèques», la bibliothèque communale de Fontainemelon sera ouverte le samedi 13 mars 2021 de 09h30 à 11h30.

## Sapeurs-pompiers

Au terme de l'année 2020, dix nouvelles et nouveaux sapeurs-pompiers ont terminé leur formation de base au niveau régional et cantonal. Ainsi Marine Bouchard, Emilie Herren, Amaël Ducommun, Nicolas Maridor et Aurélien Vuillomenet ont rejoint les rangs du détachement de premiers secours Est dirigé conjointement par les premiers-lieutenants Mélanie Salomon et Jean-Pierre Huguenin.

Le détachement de premiers secours Ouest, sous les ordres du capitaine Fabien Piaget, est étoffé par l'arrivée de Zakariae Bouarfa, Arnaud Glauser, Grégory Haussener et Paul Pourchet.

Nicolas Guillot vient quant à lui renforcer le détachement de premiers secours du Centre, qui héberge les moyens lourds, dirigé conjointement par le premier-lieutenant Gregory Lorient et les lieutenants Christophe Favre et Fabrice Héлары.

Nos félicitations à ces nouveaux membres du Service de défense incendie en leur souhaitant plein de satisfaction dans leur nouvelle activité en faveur de la collectivité.

## La journée du recyclage Zones réservées

Le 18 mars 2021, c'est la journée du recyclage! Ce jour-là, de nombreuses campagnes dans le monde entier souligneront le rôle central que joue le recyclage dans la protection des ressources et du climat. Elles encourageront la population à trier, à collecter et à ramener les objets ou déchets qui peuvent l'être.

La Commune participe à cette journée par le biais d'affiches apposées dans les déchèteries. Faites le test du recycleur et visitez le site <https://deviens-pinailleur.ch/fr>.

L'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch).



## Anniversaires

Fêtent en mars 2021:

- 100 ans • Tripet Hélène, à Cernier.

- 90 ans • Chenevard Roger, à Fontaines.

## Déchets verts

Le ramassage des déchets verts «porte-à-porte» reprendra dès le **lundi 15 mars prochain**, aux jours et aux horaires habituels.

Il est important que les contenants soient identifiables par le personnel de la voirie. Pour ce faire, merci de bien vouloir y apposer un grand V (30 cm minimum) de couleur claire sur les quatre côtés.

Le MemoDéchets 2021, reçu en tout-ménage, renseigne au sujet des contenants et des déchets acceptés. Tout ce qui est non conforme n'est pas ramassé.

L'administration des travaux publics informe au 032 886 56 35 ou à [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch).

Le territoire de Val-de-Ruz fait l'objet de deux zones réservées de la compétence des Autorités communales:

- la première concerne spécifiquement le village des Geneveys-sur-Coffrane; elle était déjà en vigueur lors de la fusion des communes;
- la seconde a été imaginée pour garantir le redimensionnement de la zone habitations, conformément à la clé de répartition établie au niveau cantonal.

La zone réservée des Geneveys-sur-Coffrane a été instaurée par les anciennes Autorités en vue de réviser leur plan d'aménagement local, considéré comme surdimensionné dans sa zone à bâtir par le Canton. Elle est restée en vigueur lors de la fusion des communes et participe aujourd'hui à garantir le potentiel de redimensionnement des zones d'habitations. Dans l'optique de formaliser son propre plan d'aménagement, la Commune souhaite prolonger cette zone réservée pour une ultime période de cinq ans.

A la suite de l'adoption de la zone réservée de Val-de-Ruz par la population lors de la votation populaire du 19 mai 2019, cette zone a été mise à l'enquête publique du 7 juin 2019 au 8 juillet 2019. Elle a suscité 24 oppositions. Fidèle à sa ligne de conduite exposée durant la campagne référendaire, le Conseil communal a reçu chaque opposant afin d'étudier les arguments et les faits. A l'issue de ce travail, l'Exécutif estime qu'il peut légalement entrer en matière sur six oppositions. C'est pour cette raison qu'il souhaite présenter au Conseil général sa modification partielle du plan de la zone réservée de Val-de-Ruz.

Les mesures sanitaires dues à la Covid-19 étant toujours d'actualité, le processus d'information à la population se déroulera sous forme de «foire aux questions – FAQ». Les documents relatifs aux deux objets pourront être consultés sur le site internet communal du 8 au 26 mars 2021. Un lien sur la page d'accueil permettra d'accéder directement aux informations.

Les questions devront parvenir à la Commune **jusqu'au 26 mars 2021** au plus tard, via [amenagement.val-de-ruz@ne.ch](mailto:amenagement.val-de-ruz@ne.ch); les réponses seront publiées au fur et à mesure sur la page dédiée, qui sera désactivée au début du mois d'avril 2021.

La mise à l'enquête publique des plans est subordonnée à l'acceptation des deux objets par le Conseil général.

## Chézard-Saint-Martin

Lors des travaux de réfection de la Grand'Rue à Chézard-Saint-Martin, l'aménagement urbain du secteur proche du collège a subi des modifications. L'allée du collège, désormais arborisée, n'est plus accessible aux véhicules afin de prioriser la sécurité des élèves. Pour la pose et la dépose des élèves, les conducteurs sont priés d'utiliser les parkings du cimetière ou de La Rebatte et de ne pas stationner à proximité directe du collège.

D'autre part, le parking du cimetière a été entièrement repensé afin de concilier les besoins des transporteurs scolaires, de la clientèle des commerces, des enseignants itinérants et de l'accès au cimetière. Le stationnement est possible en zone «maximum 48h» sur les places au nord-ouest et en zone bleue pour le reste, à l'exception des places réservées aux personnes à mobilité réduite et aux bus scolaires. Comme par le passé, le stationnement pendant la nuit y est autorisé durant la période régie par les mesures hivernales. Toutefois, en cas de chutes de neige, ces nouvelles places doivent être libérées entre 06h00 et 07h00 afin de permettre à la voirie d'assurer leur déneigement.

Le débouché de la rue Champs-Robert sur la route cantonale a également fait l'objet d'un réaménagement. Cela permet ainsi d'instaurer un régime de «zone 30 km/h» dans ce secteur, afin de concilier les besoins de ce quartier résidentiel, la desserte de la déchèterie et du point de collecte, l'accès aux zones de loisirs à proximité du centre de La Rebatte ainsi que le trafic agricole.

[www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch)

## Nouvelles mesures et annulation

Depuis le 2 mars 2021, les magasins, musées et salles de lecture des bibliothèques peuvent rouvrir, de même que les installations en extérieur de sport et de loisirs et les espaces en plein air des zoos et des jardins botaniques. Les rencontres dans le cercle familial et entre amis et les activités culturelles et sportives sont à nouveau autorisées à l'extérieur, jusqu'à 15 personnes maximum. La limite d'âge des exceptions dans le sport et la culture passe de 16 à 20 ans (année de naissance 2001).

Par ailleurs, le Conseil communal informe la population que le Café vaudruzien du 10 mars 2021 est annulé.



**Covid-19**